



15ème législature

Question N° : 26695	De Mme Jacqueline Maquet (La République en Marche - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Éducation nationale et jeunesse		Ministère attributaire > Éducation nationale et jeunesse
Rubrique >enseignement	Tête d'analyse >Situation des personnels de direction de l'éducation nationale	Analyse > Situation des personnels de direction de l'éducation nationale.
Question publiée au JO le : 18/02/2020 Date de changement d'attribution : 21/05/2022 Date de renouvellement : 09/11/2021 Question retirée le : 21/06/2022 (fin de mandat)		

Texte de la question

Mme Jacqueline Maquet attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur la situation des personnels de direction de l'éducation nationale. Ces derniers exercent leur métier dans des conditions de plus en plus difficiles. Les problèmes s'accroissent : mise en place des réformes successives, contestations enseignantes et lycéennes régulières, violences physiques et verbales, accroissement des responsabilités. À cela s'ajoute le manque de reconnaissance ressenti par ces professionnels, notamment quant à leur rémunération. Par ailleurs, il semblerait que leurs chances de promotion régressent, avec un taux de 8,25 % pour l'année 2019. Ce dernier s'avère être peu élevé en comparaison à celui des enseignants (17 %), ou encore à celui des inspecteurs (31 %). Cela peut en partie s'expliquer par le fait que leurs évaluations professionnelles soient trisannuelles. Incompatibles avec des bilans réguliers, elles conditionnent pourtant leurs mutations et leurs promotions. Elle aimerait savoir si une revalorisation de la rémunération des personnels de direction de l'éducation nationale pourrait être envisagée. De plus, elle souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement entend prendre pour répondre à leurs attentes, notamment quant à leurs entretiens professionnels et à leurs chances de promotion.